

# LE DÉPARTEMENT DES YVELINES, **ACTEUR DE LA LUTTE** CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Depuis 2011, le Conseil départemental des Yvelines s'est engagé avec l'Agence nationale de l'habitat dans la lutte contre la précarité énergétique, en soutenant les Yvelinois dans leurs travaux de rénovation énergétique. Avec le nouveau programme Habiter Mieux, il poursuit l'objectif ambitieux d'accompagner 6000 propriétaires yvelinois d'ici 2023.

C'est votre tour! Contactez le specialiste référent sur votre territoire :

### CITÉMÉTRIE

92, rue d'Anjou 78 000 Versailles 01 84 73 24 41 citemetrie78@citemetrie.fr Web: citemetrie.fr

Vous pouvez également vérifier si vous êtes éligible aux aides aux travaux de l'Anah en vous connectant sur monprojet.anah.gouv.fr Plus d'informations sur yvelines.fr/habiter-mieux et faire.fr

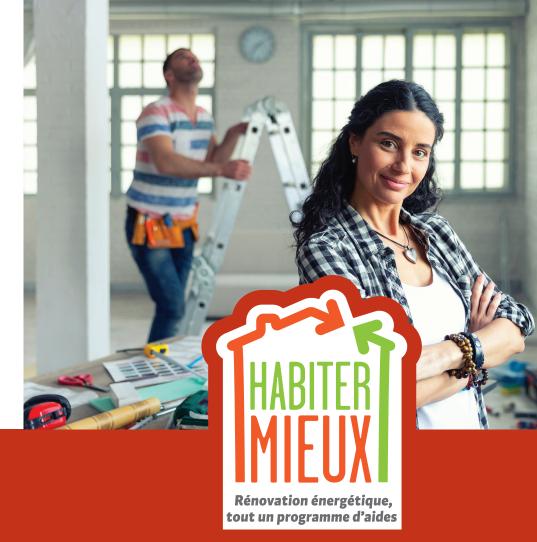
CITĒMĒTRIE











Pour mes travaux, je fais confiance, je me lance!









#### **HABITER MIEUX, C'EST QUOI?**

C'est le programme de rénovation énergétique porté par le Département des Yvelines et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour vous conseiller tout au long de votre projet et vous aider à le financer.

Habiter Mieux soutient des travaux variés et adaptés : l'isolation intérieure et extérieure des murs, de la toiture ou des combles, le remplacement d'une chaudière ancienne et très consommatrice, ou encore la mise en place d'une VMC. À la clé, un gain énergétique d'au moins 35% et des factures moins élevées. Vous avez tout à y gagner.

Avec **Habiter Mieux**, vous améliorez le confort et l'efficacité énergétique de votre logement en toute confiance!

## **HABITER MIEUX.** C'EST FAIT POUR VOUS!

Vous êtes propriétaire occupant ? Vous habitez un logement de plus de 15 ans ? Vous pouvez, sous conditions de ressources et d'éligibilité, bénéficier d'une aide individuelle de l'Anah pouvant aller jusqu'à 15 000 €.

Elle vous est versée directement et elle est cumulable avec une aide du Département des Yvelines, une aide de votre communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine et d'autres primes.

Au total, le montant de vos travaux de rénovation énergétique peut être couvert iusau'à 75%!\*

\*Cumul aide et prime de l'Anah, aide du Département. Hors aide de votre communauté d'agglomération



- Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur dans une copropriété? Celle-ci est mal isolée et les charges s'envolent? Les travaux sont toujours reportés?
- Vous êtes propriétaire bailleur, et souhaitez rénover votre patrimoine?

Vous aussi, vous pouvez bénéficier d'un conseil personnalisé et d'aides financières en fonction de votre situation!

## **COMMENT CA MARCHE?**

L'aide financière dépend de vos ressources et le financement est proportionnel aux montants de vos travaux.

Un ménage aux **ressources très modestes** effectue des travaux de rénovation énergétique dans son logement de plus de 15 ans : isolation par l'extérieur, mise en place d'une VMC et d'un poêle à bois.

Montant des travaux sur présentation de devis : **30 000** € HT

Aide de l'Anah : **15 000** €

Prime de l'Anah : 3 000 €

Aide du Département des Yvelines : 4 500 €

Montant total des aides : **22 500** €\* soit 75% du montant des travaux!

\*Montant calculé hors aide de votre EPCI et caisse de retraite.

- \*\* Aide d'un montant de 500€ pour les propriétaires aux ressources très modestes, 250€ pour les propriétaires aux ressources modestes
- \*\*\*Travaux permettant un gain énergétique d'au moins 50% pour les copropriétés et d'au moins 40% et/ou pour des travaux d'isolation par l'extérieur couvrant au moins 50% des murs pour les maisons individuelles

# **AVEC HABITER MIEUX.** VOUS N'ÊTES PAS SEULS!

Vous avez peur de vous lancer?

Pour vous aider, le Département a missionné Citémétrie, spécialiste de l'amélioration de l'habitat, pour mettre en œuvre le programme Habiter Mieux dans votre commune. Ses conseillers yous informent sur les solutions

les plus adaptées à vos besoins. Ils effectuent un diagnostic de votre logement, vous orientent dans les travaux à engager et réalisent les démarches pour mobiliser toutes les aides financières auxquelles vous avez droit!

Leur conseil est neutre et gratuit. Vous pouvez vous appuyer sur eux en toute confiance.

| **500**€ si votre logement sort de l'état de passoire thermique

ET EN PLUS

Une aide de Saint Germain Boucles

de Seine de **500€**\*\* MAIS AUSSI

2000€ pour les projets les plus ambitieux\*\*\*

Le Département, partenaire de vos ambitions!

Une prime pour les gains énergétiques élevés, une aide incitative à l'utilisation des écomatériaux ou encore une nouvelle aide pour les bailleurs... Le Département met tout en œuvre pour accompagner vos projets et vous aider à les concrétiser en toute sérénité l

